

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Choix liés à l'Etude de la mise en conformité de la STation d'EPuration (STEP) :
 - Point sur l'Etude,
 - Choix de la société pour l'étude géotechnique,
 - Choix de la société pour l'étude d'auscultation des bétons.
- ✓ Cimetière communal :
 - Choix de l'entreprise pour l'aménagement des concessions reprises par la commune,
 - Reprise de la concession CHALLAYE,
 - Reprise de l'une des trois concessions de la congrégation des sœurs de St Joseph,
 - Lancement d'une nouvelle procédure de reprises de concessions à l'état d'abandon.
- ✓ Attribution d'un budget exceptionnelle pour l'Ardéchoise 2010,
- ✓ Convention de sensibilisation aux pratiques musicales,
- ✓ Organisation des travaux de l'Eté 2010,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Agenda.

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h05)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe) (*absente excusée – pouvoir donné à Jean-François COUETTE*)

Didier CHIEZE

Nicolas COSTECHAREYRE (*arrivé à 20h10*)

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ

Daniel POINARD

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 10 personnes à l'ouverture !

=> 1 pouvoir(s) donc 11 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 12/04/2010) : approuvé sans remarque

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010
- Compte-rendu -

I ETUDE DE LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION (STEP)

1.1 Point sur l'étude

- Lors de la présentation de l'avant projet, le 27 janvier 2010, le coût a pratiquement doublé (on passe de 510K€HT à 1,041M€HT ! ...).
- L'avant-projet se révèle techniquement complexe et différent de la proposition technique de la pré-étude effectuée par le bureau d'étude PÖYRY.
- Une deuxième réunion technique a eu lieu le 23 février 2010 afin de vérifier si cet avant projet répondait bien à nos attentes. A cette réunion, un architecte mandaté par la commune était présent, à titre d'expert, pour étudier la faisabilité d'une couverture de la station actuelle.
- Suite à cette deuxième réunion, une demande a été faite à BEAUR d'« élaguer » son avant projet afin de réduire les coûts (BEAUR estime pouvoir réduire, au mieux à 900K€HT le coût de la réalisation). Il a également été demandé à BEAUR d'étudier le projet d'une couverture de la station actuelle et aussi de chiffrer une éventuelle sous station hivernale (on revient ainsi aux options évoquées lors de la pré-étude pour tenter de rester dans l'enveloppe budgétaire).
- En parallèle, une consultation pour les études géotechniques a été lancée ...
- Une consultation pour évaluer l'état du béton de la STEP actuelle a également été lancée ...
- Un courrier a été adressé au Préfet afin de savoir s'il était possible de ne pas donner suite au marché ; la réponse est oui dans la mesure où le dépassement maximum autorisé est de 5%
- Enfin, ce jour, 28 avril 2010, une réunion avec BEAUR a eu lieu afin de nous présenter les trois options que nous leur avons demandés d'étudier. Cette approche est résumée dans le tableau suivant :

Option	Dénomination	Durée de vie	Exploitation	Coût investissement	Coût exploitation
1	Couverture de la station actuelle	Incertaine	Délicate	500 à 550K€	25 à 30 K€
2	Sous-station hivernale	Incertaine	Délicate	350 à 400K€	18 à 22K€
3	Nouvelle station Avec des bio-disques	Garantie	Simple	650 à 700K€	12 à 15K€ (hors FeCl)

NB Pour plus de détails voir le rapport BEAUR du mois d'avril 2010 beaucoup plus exhaustif

Compte-tenu, de tous ces éléments, il semble que la solution N°3 soit la plus adéquate. Cette orientation est motivée par deux raisons principales : d'une part, le coût du projet a été revu à la baisse et se rapproche désormais du montant du marché (et de d'autres réalisations similaires), et d'autre part, la solution technique présentée pour les bio-disques se révèle beaucoup plus simple que le projet initialement présentée le 27 janvier 2010.

Monsieur le Maire propose donc de valider la solution N°3, c'est-à-dire l'avant-projet version 2 présenté par BEAUR. Néanmoins, il convient de rappeler au maître d'œuvre que tout devra être fait pour se rapprocher de l'enveloppe initiale de 510K€ ; en conséquence un montant de 600K€HT à±10% de majoration maximale doit être une limite à ne pas dépasser.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal valide l'avant projet du 28 avril 2010, basé sur des bio-disques, qui permet de créer une filière unique fonctionnant toute l'année. Il demande au maître d'œuvre de contenir le coût de la réalisation dans une enveloppe de 600K€HT à±10% de majoration maximale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010
- Compte-rendu -

1.2 Choix de la société pour l'étude géotechnique

Société	Coût	Pertinence de l'offre
GINGER	5.350,00€HT	Bonne
SIC INFRA	3.773,50€HT	Bonne
IMSRN	5.580,00€HT	Bonne

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le choix de la commission finances et appels d'offres et retient la société SIC INFRA pour l'étude géotechnique du sol de la station d'épuration.

1.3 Choix de la société pour l'étude d'auscultation des bétons

Il est considéré que ce point n'est plus d'actualité compte-tenu de la solution retenue ; l'étude détaillée déterminera par la suite s'il est opportun d'ausculter le béton des anciens ouvrages en fonction de leur ré-utilisation éventuelle.

II CIMETIERE COMMUNAL

2.1 Choix de l'entreprise pour l'aménagement des concessions reprises par la commune :

Monsieur le 1^{er} adjoint expose la complexité du travail à réaliser et la nécessité d'être très rigoureux dans la manière de procéder et cela, dès l'appel d'offres. Il expose l'appel d'offres qu'il compte adresser à trois entreprises et demande donc un délai supplémentaire de un mois. Une entreprise a déjà répondu car au fait de la réglementation ; il lui sera donc accordé le même délai pour revoir sa proposition, compte tenu du nouveau cahier des charges beaucoup plus détaillé que la demande initiale.

En fonction du montant des travaux, les conseillers municipaux font remarquer qu'il sera sans doute nécessaire de procéder par étapes successives afin d'étaler la dépense dans le temps ; ce point devra être précisé dans le cahier des charges.

2.2 Reprise de la concession CHALLAYE :

Un courrier adressé au maire de l'époque, Monsieur Julien MIALON, et datant du 13/09/1996, avait lancé la procédure d'abandon de concession pour le caveau CHALLAYE. Par ailleurs, la municipalité actuelle avait bien apposé un écriteau en 2008 sur le dit caveau. En conséquence de quoi Monsieur le Maire demande de délibérer pour acter de la reprise de ce caveau qui pourrait être utilisé pour réaliser un colombarium.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la reprise de ce caveau par la commune dans le but de créer un futur colombarium.

2.3 Reprise de l'une des trois concessions de la congrégation des sœurs de St Joseph :

Lors de leur départ du village, à l'automne 2009, les deux dernières sœurs de St Joseph, qui s'occupaient des hospices publics avait laissé entendre qu'il serait possible de « récupérer » l'une des deux concessions appartenant à leur congrégation et située dans le cimetière communal. Un courrier a été adressé à la Mère Supérieure de la congrégation religieuse afin de demander son accord écrit. Sous réserve de cet accord, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver cette reprise de concession les frais étant à la charge de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010 - Compte-rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la reprise et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette reprise de concession sous réserve de l'accord écrit de la congrégation.

2.4 Lancement d'une nouvelle procédure de reprises de concessions à l'état d'abandon :

Le deuxième adjoint signale que des concessions non listées dans la précédente reprise apparaissent à l'abandon. Compte-tenu de la durée de la procédure (3 ans) et du manque chronique de place (due en partie à la présence de deux maisons de retraite) M. le Maire propose, dès aujourd'hui, de lancer une nouvelle procédure.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le lancement d'une nouvelle procédure de reprise de concessions. Des écriteaux seront donc apposés sur les tombes qui paraissent abandonnées et une liste des emplacements sera établie.

III ATTRIBUTION D'UN BUDGET EXCEPTIONNELLE POUR L'ARDECHOISE

Mme la troisième adjointe a demandé un budget exceptionnel de 500€ pour l'organisation du passage de l'Ardéchoise à Lalouvesc comme ce fut le cas l'an passé. Il s'agit de pouvoir acheter des fournitures (tissus, banderoles, denrées et boissons) pour cette manifestation encadrée par des bénévoles.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un budget exceptionnel de Cinq Cents Euros (500€) pour organiser l'animation de rue lors du passage de la course cycliste l'Ardéchoise en juin 2010.

III CONVENTION DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, l'école privée du village sollicite la commune afin qu'elle participe financièrement à un cycle de sensibilisation aux pratiques musicales pour les deux classes de l'école (MAT/CP & CE/CM). Le coût global de la prestation s'élève à 864€ x 2 classes = 1.728€. L'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA) prend à sa charge 40% du coût, le reste 60% soit 1.036,80€, devra être supporté par la commune.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la dépense relative aux pratiques musicales de l'école primaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

IV ORGANISATION DES TRAVAUX DE L'ETE 2010

Monsieur le 2^{ème} adjoint en charge du personnel expose tous les travaux à réaliser et déplore le manque de moyens financiers pour les réaliser ...

- ✓ Pas de possibilité de boucher, cette année, les trous dans la chaussée,
- ✓ Pas de moyens pour nettoyer le canal de la Place du Lac,
- ✓ Pas de reprise du marquage de la signalétique horizontale cette année,

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010 - Compte-rendu -

- ✓ Les employés communaux sont complètement occupés. Le diagnostic sur le réseau d'eau potable, et les nécessités de services sur l'eau, occupent un employé à temps plein et un deuxième à mi-temps. Les deux personnes employées en C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) doivent s'occuper du camping, du fleurissement du village et de l'entretien des parcs avec l'aide du troisième employé communal qui est à mi-temps.

V QUESTIONS DIVERSES

- Evocation des deux projets qui seront présentés à l'Ardèche Verte le vendredi 30 avril 2010 : Le bâtiment Ste Monique et la SAMOV.
- Résumé des réunions de la Communauté de Communes du Val d'Ay : Le projet de déchetterie sur St Alban d'Ay avance – Une étude est en cours pour une éventuelle mutualisation de la gestion des stations d'épuration des dix communes – Un projet de central photovoltaïque sur Munas sera discuté lors du prochain Conseil communautaire.
- Affaire des chèvres au lieu-dit Echirol : il faut établir d'urgence un arrêté pour contraindre le propriétaire à parquer ses chèvres sur ses terrains afin qu'il ne les laisse plus divaguer. En effet, elles endommagent les écorces des arbres sur les parcelles voisines.
- Evocation de l'affaire TORRO : la commune est mise en cause ; notre Conseiller Général est intervenu pour demander au Conseil Général d'assurer sa responsabilité dans cette affaire.
- Evocation de l'affaire du mur de l'ancien hospice : ne faut-il pas en profiter pour relancer l'aménagement de cette sortie du village ?

Un conseiller municipal fait remarque qu'il faudrait s'occuper régulièrement de l'amélioration du camping municipal (et non pas au coup par coup) et qu'il faudrait avoir une vision à long terme. Il s'inquiète également de la charge de travail de la secrétaire de mairie et suggère de l'aider via un emploi CDD type CUI au moins durant la saison estivale.

VI AGENDA

- **Date du prochain Conseil : non fixée : suivant les impératifs !**
- **Remise d'une médaille à Gérard FRAYSSE : Jeudi 6 mai 2010 à 18h00 au Camping Municipal**

(Clôture de la séance à 22h00)